

PROPOSITION DE LIGNES DIRECTRICES POUR LES ORGANISMES D'EXAMEN

Respectueusement soumise par le Conseil canadien des examens chiropratiques

Aperçu

Des examens d'entrée à la pratique constituent la pierre angulaire de nombreuses professions de la santé réglementées, y compris la chiropratique.

Afin de promouvoir un accès continu à l'examen des candidats et à la possibilité d'obtenir un permis d'exercice pendant la pandémie de COVID-19, le Conseil canadien des examens chiropratiques a préparé les lignes directrices suivantes pour votre attention.

En général, les examens ont lieu dans des :

- Hôtels;
- Centres de congrès;
- Installations d'examens cliniques (p. ex. : David Braley Health Science Centre, Hamilton, ON)

Ces lignes directrices proposées comprennent des protocoles concernant :

1. Le dépistage
2. L'hygiène des mains
3. Le nettoyage et la désinfection
4. L'éloignement physique
5. L'utilisation d'équipement de protection individuelle (EPI)

1. Dépistage

Les candidats et le personnel d'examen font l'objet d'un dépistage pour les symptômes de COVID-19 conformément aux exigences de la santé publique.

Les candidats ou le personnel d'examen qui présentent des signes et des symptômes compatibles avec le COVID-19 ne devraient pas être présents le jour d'examen.

Les questions de présélection spécifiques proviendront du bureau de santé publique de la province dans laquelle l'examen aura lieu.

Avant le dépistage :

Dépistage actif :

- Les candidats doivent remplir et soumettre une reconnaissance de présélection dans le cadre du processus de demande de candidature.

Dépistage passif :

- Les candidats ont envoyé par courriel un autocontrôle de dépistage une (1) semaine avant l'examen.

Dépistage le jour de l'examen :

Dépistage actif :

- Les surveillants d'examen posent les questions de dépistage recommandées concernant les symptômes, les contacts et les déplacements aux candidats et à tout le personnel d'examen qui se trouvent sur le site d'examen.

Dépistage passif :

- Affichage concernant le dépistage affiché sur toutes les portes accessibles du site / de la salle d'examen.

2. Hygiène des mains

Les candidats et le personnel d'examen doivent avoir accès au désinfectant pour les mains à base d'alcool et / ou aux stations de lavage des mains avec du savon et de l'eau nécessaires pour assurer une bonne hygiène des mains. Le type de désinfectant pour les mains doit être approuvé par Santé Canada.

Des affiches concernant les procédures appropriées de lavage des mains seront affichés tout au long du site.

Candidats et tout le Personnel d'examen

Des désinfectants pour les mains à base d'alcool et / ou des stations de savon et d'eau seront facilement disponibles aux endroits suivants, selon le cas :

- Lieux d'entrée et de sortie du site d'examen.
- Zones d'inscription et de sécurité.
- Dans les salles ou zones d'examen.
- Dans chaque salle de station (clinique / OSCE).
- Emplacements des toilettes.

L'hygiène des mains doit être pratiquée par :

- Les candidats :
 - en entrant et sortant du site d'examen;
 - après avoir complété les procédures d'inscription;
 - après avoir complété les procédures de sortie;
 - avant tout contact avec tout patient standardisé;
 - après tout contact avec tout patient standardisé;
 - après un contact avec des surfaces de salle d'examen inconnues;
 - après une exposition aux fluides corporels ou risque d'exposition aux fluides corporels;
 - en mettant et en retirant des EPI; et
 - après toute interaction ou transaction dans le cadre de l'administration des procédures le jour de l'examen qui implique des candidats ou d'autres personnes.
- Le Personnel d'examen :
 - en entrant et sortant du site d'examen;
 - après avoir complété les procédures d'inscription;
 - après avoir complété les procédures de sortie;
 - avant une interaction avec un candidat ou une autre personne;
 - après une interaction avec un candidat ou une autre personne;
 - avant les procédures de nettoyage et de désinfection;

	<ul style="list-style-type: none"> ○ après les procédures de nettoyage et de désinfection; ○ après un contact avec des surfaces de salle d'examen inconnues; ○ après une exposition aux fluides corporels ou risque d'exposition aux fluides corporels; ○ en mettant et en retirant des EPI; ○ après toute interaction ou transaction dans le cadre de l'administration des procédures le jour de l'examen qui implique des candidats ou d'autres personnes.
<p>3. Nettoyage et désinfection</p> <p>Seuls les désinfectants portant un numéro d'identification de médicament (DIN) à 8 chiffres ou un numéro de produit naturel (NPN) émis par Santé Canada doivent être utilisés, et utilisés conformément aux instructions du fabricant. Si l'approvisionnement en désinfectant est inadéquat ou insuffisant, une solution d'eau de Javel à 1000 ppm doit être utilisée en mélangeant 20 ml (4 cuillères à café) d'eau de Javel non parfumée avec 1000 ml (4 tasses) d'eau, en s'assurant que la surface reste humide avec la solution d'eau de Javel pendant une (1) minute.</p>	
Matériel d'examen	<p>Tout matériel d'examen expédié qui est envoyé aux sites d'examen ou retourné au bureau du CCEB ne doit pas être manipulé pendant au moins trois jours après la dernière personne qui a manipulé le matériel. La prochaine personne qui manipule le matériel doit pratiquer l'hygiène des mains, enfiler des gants, manipuler le matériel, enlever les gants et effectuer à nouveau l'hygiène des mains. Après l'écoulement de ces trois jours, le personnel d'examen peut manipuler le matériel aussi souvent que nécessaire en suivant les protocoles appropriés qui s'appliquent à l'hygiène des mains.</p>
Exigences minimales de nettoyage et de désinfection	<ul style="list-style-type: none"> • Toute surface souvent touchée et visiblement sale doit être nettoyée et désinfectée immédiatement et de manière appropriée. • Les zones fréquemment touchées doivent être nettoyées et désinfectées : <ul style="list-style-type: none"> ○ Avant le début du jour d'examen. ○ Après les transitions pendant le jour d'examen telles que la fin de l'inscription ou le départ des candidats ou du personnel d'examen; lors de l'escorte des candidats vers et depuis les zones d'examen; les temps de pause pendant l'examen, etc. ○ Les stylos / crayons destinés aux candidats ou au personnel d'examen doivent être désinfectés après chaque utilisation s'ils ne sont pas à usage unique. • Tout élément de contact de station utilisé pour l'examen clinique (ECOS) doit être nettoyé entre chaque rotation de station (c.-à-d., après chaque interaction entre un candidat et un patient standardisé) :

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Tables et chaises de traitement / évaluation ○ Articles / éléments à surface dure qui ont été touchés pendant la station ○ Outils de diagnostic ○ Surfaces de travail utilisées pendant des procédures ○ Poignées de porte de la salle d'examen, interrupteurs d'éclairage, éviers et robinets, etc.
Adaptations au jour d'examen	<ul style="list-style-type: none"> ● Dans le cadre du processus candidature et d'inscription, on demandera aux candidats de ne pas apporter d'objets personnels non autorisés sur le site de l'examen. Il n'y aura pas de vestiaire ni de zone surveillée dans laquelle les candidats pourront garder les effets personnels. ● Le personnel d'examen doit éviter de toucher aux objets personnels appartenant aux candidats ou à tout autre personnel d'examen.
<p>4. Éloignement physique Toute exigence de santé publique relative à l'éloignement physique a priorité sur des limites d'occupation du site d'examen. Dans la mesure du possible, les exigences relatives à l'éloignement physique doivent être satisfaites de la manière suivante :</p>	
Examen	<ul style="list-style-type: none"> ● Les tables utilisées pendant l'examen écrit doivent être placées de manière à maintenir l'éloignement physique. ● Les candidats et le personnel d'examen doivent être à au moins deux mètres l'un de l'autre dans la mesure du possible. ● Les examinateurs dans les stations d'examen clinique (ECOS) doivent maintenir un éloignement physique par rapport au candidat et au patient standardisé. ● Les candidats doivent rester à deux mètres l'un de l'autre en tout temps (examens écrits et ECOS). ● Le candidat et le patient standardisé peuvent rompre les exigences d'éloignement physique pendant l'examen clinique (ECOS) lorsqu'il est nécessaire d'effectuer des examens physiques, des bilans diagnostiques, des procédures de traitement, etc. qui peuvent faire partie des tâches obligatoires de la station. ● Lorsque la distance physique ne peut pas être maintenue, des masques chirurgicaux ou d'intervention et une hygiène des mains appropriée constituent une exigence minimale.
Adaptations à la journée d'examen	<ul style="list-style-type: none"> ● Processus d'inscription et de sécurité échelonnés pour assurer l'éloignement physique et réduire la congestion. ● Marquages au sol et conseils pour prendre en charge l'éloignement physique pendant l'inscription, les contrôles de sécurité et les périodes d'attente. ● Accompagnement échelonné ou espacé des candidats vers et depuis les zones d'examen pour assurer l'éloignement physique

	<ul style="list-style-type: none"> • Toutes les interactions pendant la journée d'examen doivent se faire sans contact autant que possible (par exemple, inscription et sortie, sécurité, etc.)
5. Équipement de protection individuelle (EPI)	
Masques	<ul style="list-style-type: none"> • Les masques chirurgicaux ou procéduraux doivent satisfaire la norme demandée. Dans les cas où on ne réussit pas à obtenir les masques chirurgicaux ou procéduraux, les masques en tissu peuvent être autorisés. • Les candidats et le personnel d'examen doivent porter des masques pendant la journée d'examen. • Un masque peut être porté par le personnel chargé de l'examen pendant toute la journée d'examen, mais il doit être jeté et remplacé lorsqu'il est mouillé, endommagé ou souillé, ou lors d'une pause (c.-à-d. une pause déjeuner) et à la fin de la journée. • Des procédures appropriées de mise et de retrait des masques doivent être envoyées à tous les candidats et au personnel d'examen avant le jour de l'examen et, pendant ce jour, affichées tout au long du site de l'examen.
Écrans faciaux	<ul style="list-style-type: none"> • Les candidats et le personnel d'examen peuvent porter des écrans faciaux à leur discrétion. • Les écrans faciaux ne sont pas requis dans le cadre de l'exigence d'EPI pour les examens.
Gants	<ul style="list-style-type: none"> • Les gants doivent être portés par le personnel d'examen qui manipule du matériel « nettoyé » qui va être distribué. Des protocoles appropriés en matière d'hygiène des mains doivent être suivis.
Vêtements portés le jour d'examen	<ul style="list-style-type: none"> • Il est conseillé aux candidats et au personnel d'examen de porter des vêtements propres pendant le jour d'examen. • Il est conseillé aux candidats et au personnel d'examen de changer de vêtements à la fin du jour d'examen. • Les candidats et le personnel d'examen peuvent porter une veste de clinique, une blouse stérile ou d'autres vêtements similaires à leur discrétion.
Traçage des contacts	
	<p>Les candidats et tout le personnel d'examen sur place consentent à ce que le CCEB conserve et partage leurs informations personnelles à des fins de recherche de contacts, si nécessaire, pendant une période de trois mois.</p>

En plus de ce qui précède :

- **Toutes les restrictions de santé publique concernant les voyages internationaux continueraient d'être observées.**